

## Spray Froid Arnica



### Identification des dangers

- Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations. Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Flam. Aerosol 1, H222).  
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations. Extrêmement inflammable (F+, R 12).  
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Le mélange est à usage cosmétique non rincé. Il est utilisé sous forme d'aérosol.

### Éléments d'étiquetage : conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

- Pictogrammes de danger : GHS02.
- Mention d'avertissement : DANGER.
- Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- Conseils de prudence - Généraux : - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- Conseils de prudence - Prévention : - P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
- P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
- P262 Éviter tout contact avec les yeux.
- Conseils de prudence - Stockage : P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
- Autres informations : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Ne pas pulvériser de façon prolongée.



### Éléments d'étiquetage : conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

- Symboles de danger : extrêmement inflammable.
- Phrases de risque : R 12 Extrêmement inflammable.
- Phrases de sécurité : - S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.  
- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
- S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
- S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Utiliser et conserver seulement en zones bien ventilées. Ne pas pulvériser de façon prolongée.  
- S 25 Éviter le contact avec les yeux.



### Composition et informations sur les composants

- Substances : aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
- Composition :

Identification	Nom	Classification	Pourcentage
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7	Butane (contenant moins de 0.1 % butadiène (203-450-8))	GHS02, GHS04, Dgr F+ H:220 ; R: 12	50 ≤ x % < 100
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2	Isobutane (contenant moins de 0.1 % butadiène (203-450-8))	GHS02, GHS04, Dgr F+ H:220 ; R: 12	10 ≤ x % < 25
INDEX: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9	Propane	GHS02, GHS04, Dgr F+ H:220 ; R: 12	10 ≤ x % < 25
CAS: 109-87-5 EC: 203-714-2 REACH: 01-2119664781-31	CAS 109-87-5 Diméthoxyméthane	F R: 11	2.5 ≤ x % < 10

### Les mesures de premiers secours

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- En cas d'ingestion : consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : aucune donnée n'est disponible.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : aucune donnée n'est disponible.

## Spray Froid Arnica (suite)

### Les mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammable.
- Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.
- Moyens d'extinction : refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.
- Moyens d'extinction appropriés : en cas d'incendie, utiliser halons, poudres polyvalentes ABC ou poudres BC.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
- En cas d'incendie, peut se former : - monoxyde de carbone (CO),  
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Conseils aux pompiers : les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

### Les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence (Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections «Manipulation et stockage» et dans «Contrôles de l'exposition et protection individuelle»).
- Pour les secouristes : les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section «Contrôles de l'exposition et protection individuelle»).
- Précautions pour la protection de l'environnement :
  - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
  - Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### Manipulation et stockage

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après chaque utilisation.

#### Prévention des incendies :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Ne pas percer ou brûler même après usage.
- Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
- Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
- Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

- Pour la protection individuelle, voir la section «Contrôles de l'exposition et protection individuelle».
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Ne pas respirer les aérosols.

#### Equipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.
- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités : aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.
- Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
- Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

#### Emballage

- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

## Spray Froid Arnica (suite)

### Contrôles de l'exposition et protection individuelle

- Paramètres de contrôle : les valeurs limites d'exposition professionnelle :

ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010)					
CAS	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
106-97-8	1000 ppm	---	---	---	---
75-28-5	1000 ppm	---	---	---	---
74-98-6	1000 ppm	---	---	---	---
109-87-5	1000 ppm	---	---	---	---

Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010)				
CAS	VME	VME	Dépassement	Remarques
106-97-8	1000 ml/m <sup>3</sup>	2400 mg/m <sup>3</sup>	4(II)	DFG
75-28-5	1000 ml/m <sup>3</sup>	2400 mg/m <sup>3</sup>	4(II)	DFG
74-98-6	1000 ml/m <sup>3</sup>	1800 mg/m <sup>3</sup>	4(II)	DFG
109-87-5	1000 ml/m <sup>3</sup>	3200 mg/m <sup>3</sup>	2(II)	DFG

France (INRS - ED984 :2008)						
CAS	VME-ppm	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	Notes	TMP N°
106-97-8	800	1900	---	---	---	---
109-87-5	1000	3100	---	---	---	84

Suisse (SUVA 2009)						
CAS	VME-mg/m <sup>3</sup>	VME-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	Temps	RSB
106-97-8	1900	800	---	---	---	---
75-28-5	1900	800	---	---	---	---
74-98-6	1800	1000	7200	4000	4 x 15	---
109-87-5	3100	1000	6200	2000	4 x 15	---

### Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

- Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
- Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

- Éviter le contact avec les yeux.
- Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
- Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection du corps :

- Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
- Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- Etat Physique : liquide Fluide, aérosol.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

- pH : Non concerné.
- Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.
- Intervalle de point d'éclair, pression de vapeur : Non concerné.
- Densité : < 1
- Hydrosolubilité : Insoluble.
- Point/intervalle de fusion / intervalle d'auto-inflammation / intervalle de décomposition : Non précisé.
- Chaleur chimique de combustion : >= 30 kJ/g.

## Spray Froid Arnica (suite)

### Stabilité et réactivité

- Réactivité : aucune donnée n'est disponible.
- Stabilité chimique : ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.
- Possibilité de réactions dangereuses : aucune donnée n'est disponible.
- Conditions à éviter : tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.
- Eviter : l'échauffement et la chaleur.
- La décomposition thermique peut dégager/former : - du monoxyde de carbone (CO),  
- du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques : aucune donnée n'est disponible.
- Substances : aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.
- Mélange : aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

### Informations écologiques

- Substances : aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.
- Mélanges : aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- Persistance et dégradabilité : aucune donnée n'est disponible.
- Potentiel de bioaccumulation : aucune donnée n'est disponible.
- Mobilité dans le sol : aucune donnée n'est disponible.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB : aucune donnée n'est disponible.
- Autres effets néfastes : aucune donnée n'est disponible.

### Considérations relatives à l'élimination

- Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

- La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

- Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
- Remettre à un éliminateur agréé.

### Informations relatives au transport



- Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).
- Numéro ONU : 1950.
- Nom d'expédition des Nations unies : UN1950=AÉROSOLS inflammables
- Classe(s) de danger pour le transport : 2.1.

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	---	2.1	---	1L	190 327 344 625	E0	2	D

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	SP63	---	SP277	F-D, S-U	63 190 277 327 959	E0

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	2.1	---	---	203	75 Kg	203	150 Kg	A145, A167, A145, A167, A802	E0
	2.1	---	---	Y203	30 Kg G	---	---	A145, A167, A802	E0

### Informations réglementaires :

#### particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières : aucune donnée n'est disponible.

#### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

- N°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

## Spray Froid Arnica (suite)

### Informations réglementaires :

#### particulièrement à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

- Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application : Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.
- Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

#### Nomenclature des installations classées (Version 26 (Décembre 2011))

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1414	Gaz inflammables liquéfiés (installation de remplissage ou de distribution de)		
	1. installations de remplissage de bouteilles ou conteneurs	A	1
	2. installations de chargement ou déchargement desservant un dépôt de gaz inflammables soumis à autorisation	A	1
	3. installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)	DC	
1431	Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration)	A	3
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).		
	1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est : Supérieure ou égale à 50 t pour la catégorie A AS 4	AS	4
	2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m <sup>3</sup> . A 2 b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m <sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 100 m <sup>3</sup> .	A DC	2

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.



Système normalisé américain d'identification des dangers présentés par le produit en vue des interventions d'urgence (NFPA 704) :

NFPA 704 Label : - Santé = 0

- Inflammabilité = 4
- Instabilité/Réactivité = 1
- Risque spécifique = rien

### Autres informations

- Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
- Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
- Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
- Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
- Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 : - H220 : Gaz extrêmement inflammable,  
- R 11 : Facilement inflammable,  
- R 12 : Extrêmement inflammable.
- Abréviations : - ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.  
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods.  
- IATA : International Air Transport Association.  
- OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.  
- RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.  
- WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).  
- GHS02 : Flamme.